

---

## Mairie – réunion du conseil municipal du 28 septembre 2017

---

### Ordre du jour :

- Adhésion des nouvelles communes à l' E.P.N.
- Évolution des compétence de l' E.P.N. au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Adoption du rapport de la C.L.E.C.T du 27 juin 2017,
- Achat de matériel informatique,
- Pétition des administrés,
- Règlement du bail
- Réalisation du budget (bilan financier et travaux),
- Questions diverses.

**La séance** est ouverte à 20h00.

**Sont présents :** Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Jacky LEGRAND – Hervé GLORENNEC – Christophe VINCENT – Karine OLLIVIER – Stéphane DUMAS – François GONDINET

**Secrétaire de séance :** François GONDINET

**Absents excusés :** Thomas CONFAIS – Thomas CONFAIS – Philippe DE BROUCKER a donné son pouvoir à Max CONFAIS.

**Absents :**

### Adhésion des nouvelles communes à l' E.P.N. :

Deux communes de l' Eure ont demandés à adhérer à l'agglomération de l' E.P.N. (*Évreux Portes de Normandie*).

- Muzy – demande adoptée à l'unanimité.
- Saint Germain sur Avre – demande adoptée à l'unanimité

### Évolution des compétences de l' E.P.N. au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Les communes de moins de 2000 habitants seront représentées par un seul délégué.  
La compétence de la « petite enfance » sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Adoption du rapport de la C.L.E.C.T du 27 juin 2017 :

La Commission Locale d' Évaluation des Charges Transférées (*C.L.E.C.T*) prévoit le transfert de la compétence des routes à l' E.P.N..

Cette compétence comprend la création des bordures des routes et l'entretien des voies.

La contre-partie est la retenue d'environ 10 k€ de dotation à la commune.

Le conseil adopte le transfert de compétence à l'unanimité.

### Achat de matériel informatique :

Le matériel informatique du S.I.V.O.S est repris par la commune pour sa valeur résiduelle de 400 €. .

### Réponse à la pétition des administrés :

#### **Vitesse des véhicules à La Folie :**

Quelques courriers ont été délivrés à la mairie pour dénoncer l'insuffisance du panneau « STOP » à La Folie. Des incivilités de certains usagers de la route, et des manquements au respect du code de la route ont été constatés par des habitants de La Folie.

Après un long débat au sein du conseil, la décision est prise de mandater M. Sébastien COUVREUX – *2nd adjoint et habitant de La Folie* – à la mission de contacter la gendarmerie, afin de prendre des mesures appropriées.

#### **Les virages de La Folie :**

Un contact est pris à l' E.P.N. pour obtenir du conseil auprès du Service Routier.

Des « balises réfléchissantes directionnelles » permettront de sécuriser les deux virages étroits de La Folie (*direction de Garencières*).

#### **L'éclairage nocturne :**

L'extinction de l'éclairage entre 23h00 et 05h00 le matin est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Selon les informations de la gendarmerie, l'extinction nocturne est sans impact sur les vols et autres incivilités.

### Règlement du bail :

Le logement dans le bâtiment de la Mairie est à nouveau loué. Le bail est reconduit à l'identique.

### Réalisation du budget (bilan financier et travaux) :

Les travaux d'enfouissement des lignes rue du Parc sont terminés.

Le reste à charge pour la commune est de 18,318 €.

les travaux de la voirie dans La Folie débutent le 13 novembre 2017. la fin est prévue avant Noël.

Les riverains peuvent prendre contact auprès de la Mairie pour toutes questions de modalités.

La réalisation du budget à fin août est conforme aux prévisions.

### Le 11 novembre :

Vous avez **rendez-vous à 11h00** à la Mairie pour la cérémonie de commémoration.

Soyez les bienvenus.

### Actualités :

#### L' inauguration de l' école :

Un carton d'invitation vous sera remis dans votre boîte aux lettres.

Pour confirmer votre présence, afin de sécuriser le plan Vigie-Pirate, une réponse de votre part devra obligatoirement être déposée avant le 20 novembre, dans la boîte de la Mairie.

#### Fonctionnement de l' école :

Les problèmes d'organisation rencontrés en début d'année, liés aux nombre d'élèves, se résolvent.

#### Le terrain de sport :

Un panneau de l'affichage de la réglementation et une poutre à l'entrée seront réalisés par l'agent municipal.

#### Les monstres :

Les monstres seront ramassés le **08 décembre 2017** par les services de l' E.P.N..